

FUTURS TRAVAUX

DEPLACEMENTS DES BATEAUX EN 2025 ET 2026

Pourquoi certains contrats annuels ont-ils été changés de place en 2025?

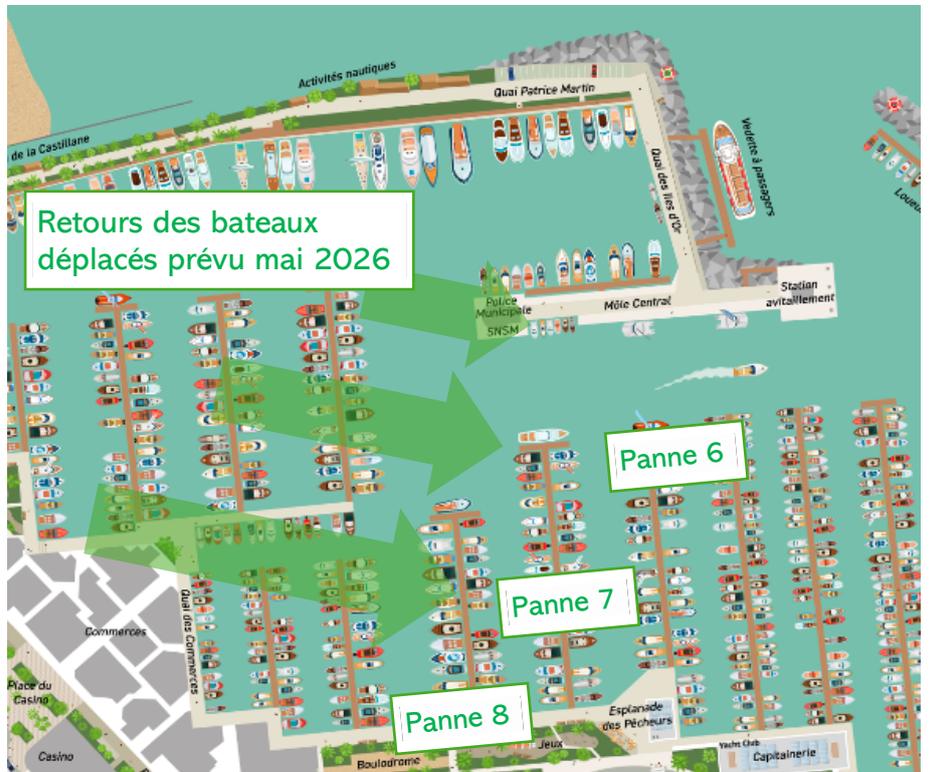
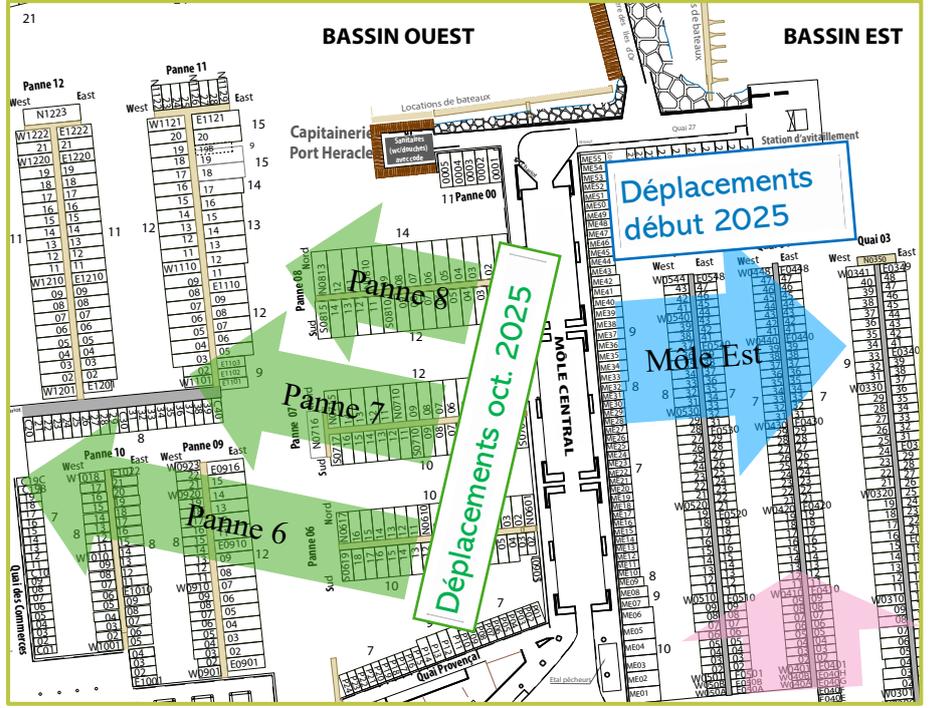
Une soixantaine de plaisanciers ont été contactés début 2025 pour effectuer un changement de place de port. Principalement ceux qui occupent leur emplacement à l'année sur le côté Est du Môle Central, mais aussi tous les occupants des dix premières places des pontons 3, 4 et 5 du bassin Est.

En effet, dans le cadre des travaux de démolition du Môle Central et des bords à quai du bassin Est qui débuteront après la saison 2025, l'équipe du port anticipe les contraintes liées à la nécessité de libérer tous les postes impactés par les travaux. Ces contrats ont été déplacés principalement dans le bassin Est ; leurs anciennes places sur le Môle central côté Est seront occupées par des contrats saisonniers ou encore des plaisanciers dont le bateau n'est présent que quelques mois en saison. Ainsi, toutes ces places de port se verront libérées « naturellement » fin septembre/début octobre 2025, faisant ainsi de la place au chantier.

Quand les occupants des Pannes 6 à 8 seront impactés par les travaux ?

Concernant la cinquantaine de bateaux présents l'hiver sur les pannes 6,7 et 8, ces derniers vont également être déplacés dès le mois d'octobre 2025 par les services du port ou par les propriétaires (voir avant pour les bateaux situés sur les quinze premiers mètres de chaque panne) ; ils seront repositionnés temporairement dans le bassin Ouest. Une fois le Môle Central détruit et les pannes 6 à 8 repositionnées le long du futur Quai Provençal, ces bateaux devraient retourner sur les trois nouvelles pannes 6, 7 et 8 autour du mois de mai 2026.

Les plaisanciers concernés seront systématiquement contactés par l'équipe du port.



Dispositifs et réductions : le challenge des 15 sorties et celui pour les « sorties à terre pendant la période de travaux » du 01/10 au 15/04 sont maintenus en 2025/26. Les plaisanciers impactés par la dégradation des prestations/services de la SPL vis-à-vis de l'isolement temporaire des bateaux (pas d'eau ou d'électricité, accès restreint aux quais, etc.) se verront proposer une remise dont la proportion est actuellement à l'étude.

STATIONNEMENTS

Quels changements en 2025 ?

Parkings à remorques

Du fait de la proximité avec le futur chantier, pour la saison 2025, le stationnement des remorques à bateaux devient plus organisé, réglementé et déplacé le long de la falaise dans le bassin Est.

Il est désormais obligatoire de venir se présenter à la Capitainerie pour s'identifier (immatriculation associée à la remorque, identité, période de stationnement). L'espace dédié au stationnement des remorques à bateaux est situé le long de la falaise du bassin Est uniquement.

Cartes d'abonnement

Concernant le stationnement sur le port, les titulaires de contrat d'occupation associé à un bateau dans le port, pourront comme tous les ans venir faire la demande à la Capitainerie d'une carte d'abonnement (zone verte) pour des durées pré-définies (1 semaine, 1 mois, etc).

La zone technique mitoyenne de l'aire de carénage redeviendra une zone de stationnement début juillet.

La Digue Est, dont l'accès reste réglementé et fermé par une barrière nécessite, pour y stationner plus de 30', de s'être acquitté d'une carte d'abonnement pour la saison 2025.

Et cet hiver ?

Pendant la période des travaux de réaménagement des infrastructures portuaires, le parking du bassin Est sera utilisé en partie pour les engins et les entreprises qui réaliseront les travaux, le stockage de matériaux, jusqu'à ce que l'ensemble soit à son tour réaménagé.

A SAVOIR

Attention aux rongeurs à bord

Avec l'arrivée des beaux jours, la présence occasionnelle de **rongeurs** dans les zones portuaires peut causer des désagréments à bord des bateaux. Pour éviter toute intrusion, nous vous invitons à adopter quelques **gestes simples et efficaces** :

- **Ne laissez aucun aliment à bord** même bien emballé si vous quittez le bateau pour plusieurs jours.
- **Fermez hermétiquement** les coffres, placards et trappes d'accès.
- Installez si besoin des **dispositifs anti-intrusion** (cônes anti-rats sur les aussières, répulsifs naturels, etc.). Votre vigilance contribue à préserver la sécurité et le confort de tous. **Merci de votre coopération !**

LA MAISON DU PROJET

(Ancienne Gare routière)

Découvrez les projets de la Commune (Ecobléu et Cœur de Ville) en profondeur grâce à des maquettes, des vidéos et des présentations interactives, pour appréhender pleinement les grandes transformations à venir de Cavalaire.

La Maison du Projet demeure un espace dédié à tous les Cavalois, plaisanciers, ainsi qu'aux touristes de passage ou habitués. Situé à l'ancienne gare en centre ville, propice à l'information, aux échanges et au partage des visions pour le Cavalaire de demain.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h30

www.enchantonscavalaire.fr



ANIMATIONS



(Apéros Pontons et spectacles ambulants)

Toute l'équipe du Port Heraclea sera heureuse de vous accueillir les **vendredis** à 18h00 avec notre partenaire "Le Château de Chausse" :

20 juin / 4 & 18 juillet / 1^{er} & 22 août / 19 sept.



NOUVEAU : ANIMATIONS SUR LES QUAIS

Préparez-vous à vivre des **soirées festives, originales et pleines de magie** ! Spectacles ambulants et musicaux vont désormais parcourir le port entre la Place Ste Estelle et le rond-point des pêcheurs : magiciens, licornes géantes, robots lumineux, échassiers, danseuses, etc.

Rendez-vous les jeudis entre 19h et 23h :

12 & 26 juin / 3 & 10 juillet / 28 août 2025

L'objectif ? Créer une atmosphère **chaleureuse, magique et familiale** sur tout le port en assurant une **belle affluence** ; conformément à nos missions pour contribuer à dynamiser la gestion du Port en lien avec le territoire communal (cf. Art. 2 des statuts de la SPL et art. 1.7.3 du contrat de concession de la SPL).